

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 FÉVRIER 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 février 2019 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie (arrivé à 20h00)	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Madame la conseillère Danielle Lamontagne est absente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Francis Favreau, citoyen, dépose une mise en demeure.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-02-04/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

2019-02-04/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2019.

PROCÈS VERBAUX

2019-02-04/3

5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 **RAPPORTS**

6.1 **Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport
- 3) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Sûreté du Québec : Aucun suivi
- 5) TCCC : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 6) Coopérative de solidarité : Aucun suivi.
- 7) Comité Famille-Aîné : Dépôt du rapport écrit de madame la conseillère Danielle Lamontagne.
- 8) Autres : Aucun suivi.

6.2 **Services internes :**

- 1) Voirie, aqueduc, égout :
 - Le directeur général fait un rapport.
- 2) CCU : CCU à venir en février.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Dépôt du rapport écrit de madame la conseillère Danielle Lamontagne.
- 5) Développement local : Aucun suivi.

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie arrive au conseil.

6.3 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- Projet pour FDMC
- Vérification
- SAE
- Rencontre le 27 février pour régulariser les anciens chemins municipaux suite à la rénovation cadastrale.

PROCÈS-VERBAUX



6.4 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

7.0 **TRÉSORERIE :**

7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

2019-02-04/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7854 à 7878 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 99 671,46 \$.

7.2 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

7.2.1 **SOUMISSION POUR BOUTONS « PANIQUE » SANS FIL**

2019-02-04/5

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites pour l'installation de bouton « Panique », en cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Radar-Alarm estime le coût d'achat et d'installation de 2 boutons « Panique » à 538 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de faire l'installation de deux boutons « Panique » au bureau municipal.

7.2.2 **MUNICITO : AUTOMATE D'APPELS**

Reporté.

7.2.3 **PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Reporté.

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez quitte l'assemblée du conseil.

7.2.4 **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE – DOUBLE VERSEMENT**

2019-02-04/6

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à la majorité :

De payer dès maintenant les versements des mois de novembre et décembre, soit 2 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Dixville.

PROCÈS VERBAUX

D'abroger la résolution 2019-01-14/11, qui exigeait le versement de la subvention de la SADC à la Coopérative avant que la municipalité fasse un double paiement.

Votes :

Pour

Sylvain Lavoie
Roger Heath
Anthony Laroche

Contre

Teddy Chiasson

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2018

2019-02-04/7

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 214 961 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les dépenses admissibles d'entretien totalisent 128 126 \$, plus l'entretien hivernal de 151 959 \$, ainsi que des investissements de 207 276 \$;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur le conseiller Roger Heath, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Dixville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8.2 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'AGA D'ACTI-SPORTS

Reporté.

8.3 POINT DE DÉPÔT DE LA POPOTE ROULANTE

La Coop réfléchira à cette possibilité.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 RÈGLEMENT NO. 202-19 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION « DIXVILLE HABITATION DURABLE 2019 »

2019-02-04/8

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement no. 202-19 établissant le programme de subvention « Dixville Habitation Durable 2019 » ;

PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté régulièrement le 14 janvier 2019 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE le secrétaire rappelle l'objet du règlement et qu'aucun coût n'est relié à ce règlement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le règlement no. 202-19 établissant le programme de subvention « Dixville Habitation Durable 2019 », d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 202-19, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

9.2 RÈGLEMENT NO. 203-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2019-02-04/9

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement no. 203-19 sur la Gestion contractuelle ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été présenté régulièrement le 14 janvier 2019 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE le secrétaire rappelle l'objet du règlement et qu'aucun coût n'est relié à ce règlement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le règlement no. 203-19 sur la Gestion contractuelle, tel que modifié, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 203-19, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

9.3 RÈGLEMENT NO. 199-19 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

2019-02-04/10

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1) la Municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie conformément au deuxième alinéa article 2 ;

ATTENDU QU'en vertu de la même loi la Municipalité peut par règlement fixer un taux supérieur à celui prévu au paragraphe

PROCÈS VERBAUX



3) du premier alinéa pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier résume le règlement et mentionne qu'une dépense de 250 \$ sera engagée afin de faire programmer le système comptable à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Dixville adopte le règlement no 199-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 199-18, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h45.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2019-02-04/11